CGT UNIVERSITE DE LILLE

Journal d'information de la CGT Université de Lille
Janvier 2019 - Numéro 7
Contact : cgt@univ-lille.fr

LE DÉBAT, LE DIALOGUE ET LA NÉGOCIATION

Le gouvernement se targue en ce moment d'être "à l'écoute" avec la mise en place du "grand débat". Mais le débat n'est pas qu'un mot. Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), depuis 18 mois, la Ministre Frédérique Vidal refuse d'écouter les représentants du personnel présents dans les différentes instances. Petite revue de ces attaques :

- la mise en place de Parcoursup qui a instauré la sélection, y compris sur des critères géographiques et sociaux ;
- le nouveau projet d'ordonnance sur les regroupements universitaires, pourtant refusé par toutes les instances représentatives des personnels de l'ESR à l'automne, vient d'être publié au Journal Officiel ;
- l'augmentation des frais d'inscription jusqu'à plus de 1600 % pour les étudiants extracommunautaires ;
- la casse du cadre national des diplômes actée dans l'arrêté Licence ;
- la réforme des ESPE...

Dans le cadre plus général de la Fonction Publique, le gouvernement a redit sa volonté de mettre en place une nouvelle réforme qui aurait des impacts forts sur les carrières et sur la précarité des agents. A nouveau, cela se met en place sans avis positif des représentants du personnel. Est-il nécessaire d'expliquer comment se déroule l'écriture de la future réforme des retraites ?

Localement, à l'Université de Lille, la direction refuse toute négociation. Le dialogue lui est privilégié. Par exemple, à l'occasion de la fusion, la direction a décidé la création du groupe permanent des comités techniques. Dans ces réunions, les représentants du personnel avaient droit à la parole mais sans aucun regard sur les décisions qui seraient ensuite proposées au Comité Technique.

La CGT Université de Lille réaffirme le besoin de négocier à tous les niveaux les réformes afin que la voix des agents soit entendue, comprise et respectée.

POUR RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE, LA CGT APPELLE À LA GRÈVE LE 5 FÉVRIER

Depuis de nombreuses années, les politiques menées au service du capital par les gouvernements successifs génèrent de fortes injustices sociales, territoriales et fiscales. La CGT n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics, de mobiliser dans les entreprises et les services contre des réformes régressives et pour une autre répartition des richesses produites dans le pays. Gouvernements et patronat sont restés sourds et sont responsables de la crise actuelle. Ce ne sont pas les mesurettes récentes annoncées par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes qui répondent aux urgences sociales. Les 57 milliards d'euros versés aux actionnaires des grandes entreprises démontrent l'ampleur des richesses créées par les travailleurs. Au-delà des mobilisations des citoyen-ne-s depuis de nombreuses semaines, il est indispensable de construire un rapport de force, notamment par la grève, pour imposer au patronat la redistribution des richesses.

La CGT appelle les agent-e-s et les étudiant-e-s à se mobiliser ensemble par la grève et les manifestations pour obtenir :

- une augmentation du Smic, du point d'indice de 15%, de tous les salaires et pensions ainsi que des minimas sociaux;
- une réforme de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France par les grandes sociétés, une imposition plus forte de la détention de capital;
- la suppression des aides publiques aux grandes entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement dans l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale;
- le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement.

Manifestation Régionale Interprofessionnelle à Lille dès 14h30 porte de Paris.

AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Le gouvernement, dans un texte intitulé "bienvenue en France" (ironie involontaire?) a décidé d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants étrangers, hors Union européenne, Canada et Japon, à environ 2700€ pour les licences et 3300€ pour les masters et les doctorants (par comparaison, les frais d'inscription pour les étudiants français sont respectivement de 170, 243 et 380 €). Même si les étudiants ont la possibilité d'être exonérés (si les étudiants sont boursiers ou par choix des Universités), cette décision marque la volonté de choisir les étudiants qui viennent en France: pourront venir certains étudiants riches, tandis que pour les étudiants pauvres, qui doivent déjà payer le simple fait de déposer une demande (par le système "Études en France" mis en place par le Ministère des affaires étrangères), il deviendra quasiment impossible de venir étudier en France.

La plupart des Universités s'opposent à cette mesure, car certaines formations risquent de devoir fermer (quand leurs effectifs sont majoritairement composés d'étrangers). Mais choisir les étudiants en fonction de leurs revenus, c'est également une attaque violente contre le service public d'enseignement supérieur. En effet, l'Université est un service public, parce que nous considérons que la connaissance et sa diffusion ne sont pas des marchandises, mais un bienfait pour la population dans son ensemble. Augmenter les frais d'inscription pour les étudiants étrangers, c'est aussi pour le gouvernement des riches, **un premier ballon d'essai avant d'augmenter les frais pour l'ensemble des étudiants**. Refuser d'appliquer cette augmentation des frais d'inscription n'est donc pas seulement un choix moral, c'est avant tout une défense de l'intérêt public !"

Une pétition pétition demandant au Président de l'Université de Lille de ne pas appliquer la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers est disponible.

L'appel est fait aux personnels de l'Université de Lille. Les signatures se font à titre individuel - déjà un certain nombre d'entre-nous l'ont signée. La CGT n'a pas été sollicité à titre d'organisation. Néanmoins nous appelons tous les syndiqués qui le souhaitent à la signer et à la diffuser autour d'eux car la CGT a déposé une motion au Conseil d'administration pour la non application de cette mesure au sein de l'Université de Lille, et parce que la CGT revendique une égalité de traitement devant le service public.

ECHO DES LUTTES AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

A la FSES

Une assemblée générale s'est tenue le 23 janvier à la Faculté des Sciences Économiques et Sociales - salle des événements - en présence du Doyen, des personnels et de représentants syndicaux. Constat est fait par le Doyen de la situation de la composante, 8 postes d'enseignants en moins. La conversion en postes des heures complémentaires correspond à 50 postes. Question est posée : quels sont nos moyens d'actions ? Il est décidé de:

- Préparer une pétition à l'adresse de l'ensemble des enseignants-chercheurs de notre université (titulaires et non titulaires);
- Informer les étudiants que les collègues enseignants sont en grève la journée du 24 janvier.

A Polytech

Une assemblée générale s'est tenue le 24 janvier à Polytech à 12h30 sur l'augmentation des frais d'inscription. Elle a été marquée par la présence d'un nombre important d'étudiants concernés directement. Vu l'enthousiasme des étudiants, une seconde assemblée générale se tiendra de nouveau vendredi 1er février à Polytech à 12h30 dans l'amphi Lebon.

Aux voeux du Président

Lors de la cérémonie des voeux, organisée au Palais des Beaux-Arts de Lille, le Snesup-FSU et la CGT ont distribué aux personnels, des tracts contre la hausse discriminatoire des droits d'inscription ainsi qu'un tract pour refuser la culture budgétaire de la misère à l'Université de Lille (appel intersyndical FSU / CGT / CFDT / SNPTES).

A l'Espace Culture

Le collectif des étudiants de Galois et leurs amis ont organisé une réunion publique le mardi 29 janvier afin de présenter le bilan de leurs activités et de débattre de la situation des étudiants exilés à Lille et en France. Les membres du collectif ont témoigné de leur expérience dans le parcours du combattant qu'est la demande d'Asile, face à l'OFPRA (Office Français de Protection des Apatrides et des Réfugiés) puis face à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) quand l'OFPRA a rejeté leur demande.

Ils ont également expliqué pourquoi ils militent en faveur de la création d'un véritable statut de l'étudiant en exil leur permettant d'étudier dans des conditions décentes et reconnaissant leur situation d'exilé dans ce pays. Le Collectif des étudiants de Galois a d'ailleurs demandé au CA de l'Université de voter une motion enjoignant le Président de l'Université de Lille à porter au sein de la Conférence des Présidents des Universités une proposition sur la création de ce statut (initiative soutenue par la CGT/FSU/SGEN-CFDT).

LA CGT DEMANDE UNE PRIME DE 1000 € POUR TOUS : SUITE …

Nous l'annoncions dans notre lettre de décembre, nous avons formellement écrit au Président de l'Université afin d'obtenir une prime de fin d'année 2018 de 1000€ pour chaque travailleur, quel que soit son statut. Sans surprise et dès le 18 décembre, la réponse, négative, ne se fit pas attendre : « L'article 1er de ce projet de loi semble restreindre l'application du dispositif au secteur privé ». C'est donc avec un bonheur non dissimulé que, par la présente, la CGT annonce à notre Président qu'il n'a plus à souffrir de ne pouvoir remercier en espèces sonnantes et trébuchantes les travailleurs de l'université pour l'ampleur de l'effort qu'ils réalisent collectivement, en particulier depuis la fusion du 1er janvier 2018. En effet:

1- La loi 2018-1213 du 24 décembre ne fixe que l'exonération, « défiscalisation » et « désocialisation », de cette prime; la CGT dénonce cette logique d'exonération, car les cotisations sociales (salariales et patronales) représentent un salaire différé pour le salarié. Cet argent, qu'il ne touche pas à la fin du mois, finance sa sécurité sociale, maladie, retraite et chômage. Mais rien n'interdit à notre employeur de verser une prime règlementaire, en réglant les cotisations.

2- Selon la loi, cette exonération concerne les travailleurs « soumis à l'obligation prévue à l'article L. 5422-13 du code du travail », c'est à dire des travailleurs soumis au risque de privation d'emploi. Il se trouve que les 1700 travailleurs contractuels de l'Université de Lille sont dans cette situation.

3- Certains fonctionnaires, policiers et agents du trésor public, ont obtenu une prime de fin d'année.

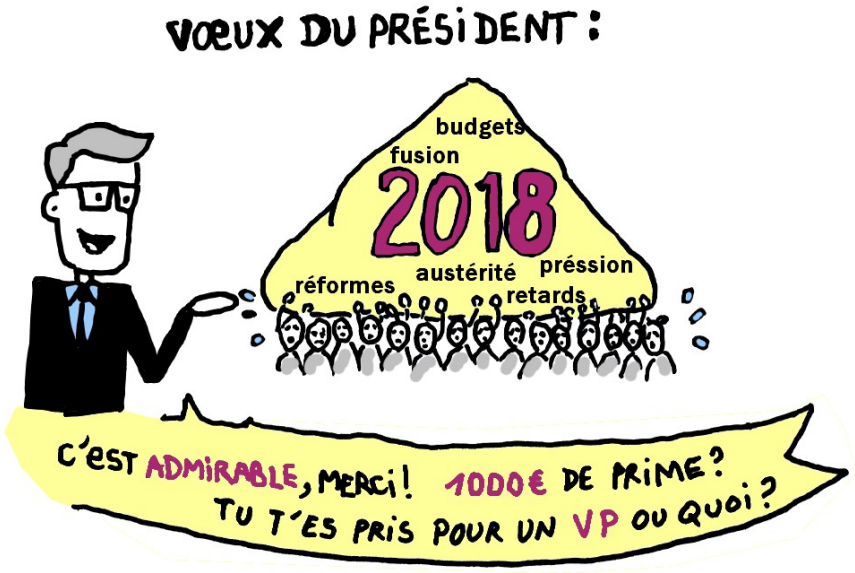

La CGT – Université de Lille continue de dénoncer cette logique consistant à stigmatiser en permanence les agents de la fonction publique. Elle regrette que le Président de l'Université, en refusant de négocier, participe à cette stigmatisation. La CGT invite tous les collègues à ne plus se laisser faire, en participant massivement aux initiatives de la CGT, et dès le 5 février 2019, à la grève générale !

ECHO DES INSTANCES

Le premier Comité Technique (CT) avec les nouveaux représentants du personnel élus lors des dernières élections professionnelles s'est tenu le 24 janvier 2019.

Le CT doit être consulté sur toute question ayant trait à l'organisation collective du travail : services, salaires, primes, temps de travail,... C'est pourquoi la CGT veillera constamment à vous informer des points abordés, et d'acter les débats et les votes dans les procès verbaux. Des élections au CT découle le CHSCT, qui veillera au respect par l'employeur de ses obligations de garantir la santé et la sécurité des travailleurs de l'établissement.

Ce CT a été l'occasion de discuter et approuver le règlement intérieur. La CGT s'est abstenue de le voter car elle est contre le recours intempestif à des groupes de travail thématiques qui peuvent être constitués et se réunir à l'initiative de l'administration. Les documents transmis à l'occasion des réunions de ce groupe conservent un caractère confidentiel tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un examen final dans le cadre du CT. Or, si nous participons aux groupes, c'est au nom des travailleurs, et nous estimons que nous devons les informer et leur diffuser les documents de travail !

En bref :

- La CGT a signalé à la direction que certains agents n'ont pas effectué leur entretien professionnel et que pour certains d'entre eux, cela est le cas depuis plusieurs années. La direction, qui avait l'air surprise de cette situation, invite les agents à le signaler à : drh@univ-lille.fr
- Les assistants de prévention (ex. Lille 1) bénéficient d'une prime alors que ce n'est pas le cas pour les ex. Lille 2 et 3. Cela pourrait constituer une discrimination puisque nous avons tous dorénavant le même employeur. La direction a expliqué que ce point sera discuté lors du régime indemnitaire. La CGT veillera à la rétroactivité au 1er janvier 2018 de l'extension du bénéfice de cette prime à tous les assistants de prévention.
- Le bilan social 2017 ne sera apparemment pas publié par la direction qui craint que le document soit insatisfaisant compte-tenu de la difficulté de récupérer les données au 31/12/2017 : des services ont changé, et certaines données (non RH) sont difficiles à récupérer. L'employeur privilégie de préparer plutôt le bilan 2018 afin de ne pas retarder sa parution dans deux ans.

BRÈVE NATIONALE DE LA CGT

La CGT refuse de participer à la mascarade du « grand débat », puisque tout est déjà décidé, mais organise elle-même un vrai débat. Toutes les infos sur « Le véritable débat, on va s'le faire ».

La CGT, avec la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), a déposé un référé liberté contre l'usage des flash-balls (opportunément rebaptisés LBD, Lanceur de Balle de Défense). Le tribunal a reconnu le caractère dangereux de cette arme mais il estime que des précautions ont été prises pour les prochaines manifestations à Paris. Malheureusement, les faits semblent lui donner tort...

AUSTÉRITÉ : MISE EN PLACE DE GROUPE DE TRAVAIL POUR GÉRER LA MISÈRE

La CGT refuse de participer de façon systématique à ces groupes de travail initiés par l'employeur. C'est pourquoi la CGT évaluera et se prononcera au cas par cas sur sa participation aux groupes de travail. Ce recours récurent aux groupes de travail aura pour effet de présenter un consensus d'établissement, ne laissant plus la place au débat et aux opinions. De plus cela aura pour résultat de faire des syndicats y participant des co-signataires des initiatives de la direction, c'est à dire des licenciements et de la précarité programmés ! La CGT reste attachée aux instances représentatives du personnel, seul espace légal pour la défense des intérêts des travailleurs de l'Université de Lille.

LE SAVIEZ-VOUS ? VOTRE DROIT À DE LA FORMATION SYNDICALE

Fonctionnaire ou agent non titulaire de l'Etat, chacun de nous a droit à une formation syndicale de 12 jours maximum par an. Une formation syndicale d'accueil est proposée par le syndicat CGT le 2 avril à l'Université de Lille (Campus Cité scientifique). Accessible aux syndiqués, elle est aussi ouverte aux collègues qui réfléchissent à une éventuelle adhésion ou souhaitent mieux connaître la CGT et la Fédération de l'Enseignement de la Recherche et de la Culture, ou même l'action syndicale en général.

La demande de congé doit être faite par écrit au chef de service au moins 1 mois à l'avance, c'est pourquoi il faut vous manifester si cela vous intéresse en contactant le syndicat : cgt@univ-lille.fr

Pour rappel, à défaut de réponse expresse au 15ème jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. Il ne peut être refusé que sous réserve des nécessités de service qui doivent être motivées.

DOSSIER D'AVANCEMENT DE CORPS ET ENTRETIEN PROFESSIONNEL : NON AU TÉLESCOPAGE

Pour les agents BIATSS titulaires, les vacances de Noël riment avec le dossier d'avancement de corps (liste d'aptitude). Ce calendrier est fixé par un cadre national lors de la publication par le ministère de la note de gestion à l'automne. Les dates fixées par ce cadre national (tenue des CAP) sont inchangées depuis cinq ans. Par contre, la direction de l'Université de Lille fusionnée ne cesse de se prendre des marges colossales: près de six mois entre le dépôt du dossier et la tenue de la CAPN! On notera toutefois avec satisfaction que l'information, cette année, a été diffusée bien en amont.

Par contre, à force d'avancer la date de dépôt du dossier d'avancement de corps, et de reculer la date des entretiens professionnels, les deux événements se percutent en décembre, un mois déjà très chargé. Cela contribue à transformer l'entretien professionnel en entretien d'évaluation. Cette dérive, que nous annoncions dès 2011, va continuer à aggraver le stress des agents, dans un contexte de sur-travail et d'urgence permanente déjà très dangereux pour notre santé.

C'est pourquoi la CGT – Université de Lille demande de remettre un peu d'ordre dans tout cela, afin de séparer l'entretien professionnel annuel de la rédaction du rapport d'aptitude, que ce soit pour l'avancement de corps ou de grade.

Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

Lieu de travail : .....

CGT Université de Lille
Cité Scientifique
Bâtiment P7
59655 Villeneuve d'Ascq CEDEX